

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

### Compte rendu – séance du 14 mars 2022

**Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille**

**Date : 14 mars (14h30)**

**Lieu : Espace Croas Ver à Combrit**

**Participation : 20 membres dont 17 membres présents (P) et 3 membres représentés (R)**

Collège	Structure	Représentant	Présent	Absent
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF	P	
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		Excusée
		M. Didier GUILLON		X
	Mairies du Finistère	Mme Nadine KERSAUDY	P	
		Mme. Maryannick PICARD	P	
		M. Patrick LE DREAU	R	
		Mme Christine ZAMUNER	P	
		Mme Jocelyne LE RHUN		X
		M. Christian COROLLER		X
		Mme Sandra PEREIRA		X
		Mme Michèle LE GOFF		X
		M. Benoît LAURIOU	R	
		M. Eric LE GUEN		X
		M. Jean-Edern AUBREE	P	
	Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Éric JOUSSEAUME	P	
		M. Yves KERISIT	P	
		M. Michel BUREL	P	
		M. Christian LOUSSOUARN	P	
		M. Ronan KERVAREC		Excusé
M. Emile BONIZEC		P		
Usagers	Chambre d'agriculture	M. Patrick TANGUY		Excusé
		Deuxième représentant		X
	Chambre de commerce et d'industrie	M. Jean-Pierre LE PEMP		X
	Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X

Usagers	Comité régional de la conchyliculture	Mme. Nathalie LE MENAC'H		X
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. André BERTHOU	P	
	Association de consommateurs	M. Pascal JEANNIN	P	
	Associations de protection de la nature	M. Bernard TREBERN	P	
		Mme. Elisabeth KERLOC'H		X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Francis ROUSSELET	P	
	Représentant des producteurs d'hydroélectricité	M. Pierre BILIEU	R	
Etat	Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant			X
	Préfet du Finistère ou son représentant			X
	Chef de la mission inter services de l'eau du Finistère ou son représentant			X
	Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère ou son représentant		P	
	Délégué à la mer et au littoral de la DDTM du Finistère ou son représentant			Excusé
	Directeur de la délégation territoriale du Finistère de l'ARS ou son représentant			Excusé
	Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Bretagne ou son représentant			X
	Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant		P	
Délégué régional de l'office Français de la biodiversité ou son représentant		P		

**Pouvoirs :**

- Patrick LE DREAU à Nadine KERSAUDY
- Benoit LAURIOU à Yves KERISIT
- Pierre BILIEU à Francis ROUSSELET

**Personnes invitées :**

- Thomas PICHERAL (OUESCO)
- Samuel GUICHARD (OUESCO)
- Tifenn NEVEU (OUESCO)
- Fanny HELIAS (OUESCO)

**Ordre du jour :**

---

- Présentation du bilan des actions 2021
- Examen du programme d'actions 2022
- Examen du projet de plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Guilvinec
- Questions diverses

**Pièces jointes :**

---

- Diaporama de la réunion
- Avis relatif au programme d'actions 2022 porté par le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à l'échelle du bassin versant de l'Ouest-Cornouaille
- Avis relatif au projet de PLU de la commune du Guilvinec

## Objet des discussions :

---

Après avoir accueilli les participants et remercié le maire de Combrit pour son accueil, Monsieur Éric Jousseaume, président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, exprime sa solidarité avec le peuple Ukrainien.

Monsieur le président :

- procède à l'appel des membres de la CLE et précise que l'ordre du jour ne nécessite pas l'obtention du quorum,
- fait adopter le compte rendu de la séance du 15 décembre 2021,
- présente l'ordre du jour.

La CLE nomme Christian Loussouarn comme secrétaire de séance.

## BILAN DES ACTIONS 2021

Thomas Picheral, Fanny Hélias, Samuel Guichard et Tifenn Neveu détaillent la présentation jointe.

Retenons que l'année a été marquée par :

- le renforcement de l'autorité de la CLE,
- la forte contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC),
- la poursuite de l'étude « Phosphore » en amont de la retenue du moulin Neuf,
- le lancement des expérimentations de réduction de l'utilisation de pesticides sur le bassin versant du ruisseau de Penmarch,
- la suppression de l'étang de Kerlever sur la Virgule – La vidéo de l'opération est présentée aux membres de la CLE. Liens de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=DtOA3pZg1Xw>
- l'aménagement de la buse de Saint-Alour sur le Ster,
- la poursuite des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles de la rivière de Pont-l'Abbé, du Goyen, de la baie d'Audierne et de Toul Ar Ster,
- le lancement de l'étude INPEC (Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'Indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves côtiers) sur le Goyen.

Tifenn Neveu présente les résultats du suivi de la qualité de l'eau :

Retenons que :

- sur la Virgule les concentrations moyennes annuelles en nitrates sont supérieures à l'objectif du SAGE (<30 mg/l).
- la réduction des flux de nitrates des cours d'eau est comprise entre 0 et 18% et est donc inférieure à l'objectif du SAGE (30%).
- sur les ruisseaux de Penmarch et de la Torche, pour certains prélèvements, les concentrations cumulées de pesticides (molécules mères et métabolites) dépassent les 5 µg/l soit 10 fois l'objectif du SAGE.
- que certaines substances actives de pesticides interdites (exemple : Asulame, Diuron, ...) sont détectées.

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseaume insiste sur la notion de co-construction des actions avec les agriculteurs.*
2. *Éric Jousseaume félicite la qualité de la vidéo et explique que de nouvelles vidéos seront produites sur le même format en 2022.*
3. *Christine Zamuner félicite le travail de renaturation de la zone humide de Kerlever et s'interroge sur le coût des travaux.*
4. *Christian Loussouarn explique qu'à l'exutoire de la Virgule, le cordon de galets a récemment été ouvert par une pelleuse. M. Loussouarn s'inquiète de la baisse importante des niveaux d'eau sur le site de Lessunus et interroge les services de l'Etat sur la légalité de cette pratique.*
5. *Christine Marc informe que, dans le cadre du plan de contrôle de la MISEN, les bassins versants des ruisseaux de Penmarch et de la Torche vont faire l'objet d'une surveillance de territoire ciblée sur les pesticides.*

6. *Marie-Claude Nihoul explique que le Diuron est interdit en tant que pesticide et autorisé en tant que biocide. Le Diuron entre, entre autres, dans la composition de certains enduits de façades.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

3. *Samuel Guichard précise que le coût total de l'opération s'élève à 47 709.60 €*
4. *Nadine Kersaudy indique être confrontée aux mêmes pratiques à l'exutoire de l'étang du Laoual. Thomas Picheral explique qu'un travail de sensibilisation a été réalisé auprès des communes et rappelle que dans cadre du projet de territoire pour l'eau, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden porte un projet de renaturation du site de Lessunus. Michel Burel explique que l'étude portant sur la renaturation de l'embouchure de la Virgule a été retenue dans le cadre d'un appel à initiative de l'agence de l'eau Loire Bretagne et que les travaux seront réalisés en 2023. Franck Olivier rappelle que le cordon de galet correspond au lieu privilégié de la nidification du Gravelot à collier interrompu. Bernard Trebern explique qu'un travail sur la gestion des niveaux d'eau des marais rétro-littoraux de la baie d'Audieme doit être mené dans le cadre de Natura 2000. Éric Jousseaume propose l'organisation d'une réunion avec les opérateurs Natura 2000, les mairies et les services de l'Etat. Suite à la séance, Christine Marc fait savoir qu'un contrôle a été effectué sur site par l'unité de police de l'eau de la DDTM et que Monsieur le Maire de Plozévet a fait l'objet d'un rappel à la loi.*
5. *Thomas Picheral explique que la zone d'actions prioritaires « pesticides » définie dans le projet de territoire pour l'eau est particulièrement sensible au transfert des pesticides du fait : des remontés de nappe en hiver, du réseau de fossés inter et infra parcellaires et de la faible teneur en matière organique des sols.*
6. *André Berthou demande l'interdiction totale du Diuron.*

## **PROGRAMME D' ACTIONS 2022**

Éric Jousseaume rappelle que le programme 2022 correspond à :

- la septième année de mise en œuvre du SAGE,
- la troisième année de mise en œuvre du projet de territoire pour l'eau (PTE) 2020-2025,
- la troisième et dernière année de mise en œuvre du contrat territorial (CT) 2020-2022.

Thomas Picheral présente les actions du programme 2022.

Retenons que l'année sera marquée par :

- l'installation de la commission littorale inter-SAGE Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille (la 1<sup>ère</sup> réunion portera sur la problématique des algues vertes),
- le lancement du tableau de bord du SAGE,
- la préparation du CT 2023-2025,
- le dépôt d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2027,
- les conclusions de l'étude « phosphore » - définition d'un plan d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à inclure dans le CT 2023-2025 ,
- la réalisation de travaux de restauration des milieux aquatiques : phase 2 de la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé et effacement des ouvrages de l'ancienne pisciculture du Goyen,
- les conclusions des quatre profils de vulnérabilité des zones conchylicoles - définition des plans d'actions. Certaines actions seront à inclure dans le CT 2023-2025
- le renforcement de la communication.

Éric Jousseau précise que la préparation du CT 2023-2025 constitue une phase stratégique pour réorienter certaines actions et prendre en compte des problématiques émergentes comme : la réduction des pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captage, la lutte contre les algues vertes sur vasières, la lutte contre les plantes invasives.

Observations des membres de la CLE :

1. *André Berthou s'interroge sur la prise en considération de l'état chimique des masses d'eau.*
2. *Marie-Claude Nihoul souligne l'ambition du programme de restauration des milieux aquatiques et confirme la nécessaire refonte de l'action agro-environnementale en priorisant l'action sur les aires d'alimentation des captages prioritaires.*
3. *Marie-Claude Nihoul rappelle que les travaux de refonte de la passe à poissons de la retenue du moulin Neuf représentent la principale ligne budgétaire du CT 2020-2022 et demande des précisions sur l'avancement du projet. L'agence de l'eau Loire-Bretagne invite la communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) à formaliser sa demande de financement dans les meilleurs délais.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. Marie-Claude Nihoul explique que l'état chimique constitue une composante de la notion de bon état des masses. Même si la mise en œuvre des actions relève généralement de l'échelon national ou européen, l'état chimique doit être considéré dans la construction du CT.
3. Thomas Picheral indique que le calendrier établi par la CCPBS prévoit une réalisation des travaux au cours de l'été et de l'automne 2022.

La CLE décide, par 20 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre, de donner un avis favorable au programme 2022 porté par le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à l'échelle du bassin versant de l'Ouest-Cornouaille assorti des remarques suivantes :

- La préparation du contrat territorial 2023-2025 constitue une phase stratégique.
- Le futur contrat territorial devra permettre la prise en compte des problématiques émergentes du territoire : la réduction des pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captage, la lutte contre les algues vertes sur vasières, la réduction du ruissellement et de l'érosion des sols en amont des plans d'eau sensibles à l'eutrophisation, la lutte contre les plantes invasives, ...
- Pour mieux répondre aux enjeux, le futur contrat territorial pourra réunir plusieurs maîtres d'ouvrage (EPCI, associations, ...).

## **PLU DE LA COMMUNE DU GUILVINNEC**

La commune du Guilvinec a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille sur son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Éric Jousseau présente le projet d'avis transmis aux membres de la CLE.

Observations des membres de la CLE :

1. *Christine Zamuner explique, que dans le contexte pédologique du littoral du Pays Bigouden Sud, la mise en œuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales est parfois difficile. L'infiltration des eaux pluviales peut accentuer les entrées d'eau parasite dans le réseau d'assainissement.*
2. *Marie-Claude Nihoul explique que le linéaire bocager peut également être protégé au titre de la loi paysage.*
3. *Marie-Claude Nihoul propose, dans le cadre de la réflexion sur le port de plaisance, d'inciter le gestionnaire à prévoir l'installation de pompes de récupération des eaux grises et noires des bateaux.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Thomas Picheral indique, que du fait du caractère relictuel du maillage bocager de la commune, le classement de l'ensemble du linéaire en espace boisé classé peut être jugé opportun.*

La CLE décide, par 20 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre, de donner un avis favorable au projet de PLU de la commune du Guilvinec assorti des remarques suivantes :

- Compte tenu des usages littoraux (baignade et conchyliculture), apporter une vigilance particulière au bon fonctionnement du réseau d'assainissement.
- Améliorer la prise en compte des eaux pluviales dans la définition des projets d'aménagement en favorisant l'infiltration à la parcelle.
- Apporter une vigilance renforcée sur la protection du linéaire bocager stratégique pour la protection de la qualité de l'eau (linéaire perpendiculaire à la pente et ceinture de bas fond).
- Apporter une vigilance accrue à l'adéquation entre les volumes d'eau disponibles et la projection d'augmentation de la population en apportant, par exemple, des précisions sur les solutions à mettre en œuvre pour réaliser des économies d'eau.

## QUESTIONS DIVERSES

### Composition de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Éric Jousseume rappelle que le mandat des membres de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille expire le 25 août 2022. La composition de la nouvelle CLE sera prochainement définie par arrêté préfectoral.

Éric Jousseume porte à la connaissance des membres de la CLE le projet de composition de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille établi par la Préfecture du Finistère en accord avec le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille. Le projet de composition tient compte du passage en phase d'animation du SAGE et occasionne un resserrement du nombre de membres. Il est précisé que la structure porteuse du SAGE a porté une attention particulière à la juste représentation des usagers, en cohérence avec les enjeux du territoire.

Observations des membres de la CLE :

1. *André Berthou s'oppose à la perte de la voix délibérative du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages marins.*

### Opérations pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE

Éric Jousseume porte à la connaissance des membres de la CLE les opérations pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE :

- *Réalisation de trois sondages de reconnaissance dans le périmètre de protection de captage de Lesaff à Poullan sur Mer,*
- *Régularisation du système d'endiguement dit de « Combrit Ile-Tudy » protégeant contre les submersions marines.*

La séance est levée par Monsieur le président à 16h15.

Fait à Tréguennec,  
le 23 mars 2022.

Éric JOUSSEUME  
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

